

Conseil Municipal du lundi 11 juillet 2016 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil seize, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Elie SALMON, M. Laurent PROVOST, M. René GOURGA, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET,

Absente excusée : Mme Joëlle BRINDEJONC,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;

Présents : 18 ;

Votants : 18

Date de convocation 04/07/2016

Secrétaire : M. Christophe ALLÉE

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Christophe ALLÉE en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 20 juin 2016

Ajout à l'ordre du jour :

- Subvention : Demande de subvention de l'association « Ensemble pour un sourire »

1. Marchés publics : Attribution marché de travaux d'aménagement du cimetière Tranche 2
2. Marchés publics : Lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement du centre bourg
3. Temps d'Activités Périscolaires : Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 35
4. Lutte contre le frelon asiatique : Participation financière de la commune
5. Domaine public : Demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle
6. Régularisation du chemin rural n° 81 secteur de Siaume
7. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
8. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 20 juin 2016

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès verbal de la séance du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux d'aménagement du cimetière Tranche 2 (DEL 2016-64)

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation lancée dans le cadre des travaux d'aménagement des allées du cimetière correspondant à la 2^{ème} tranche. Trois entreprises ont été consultées par mail le 16/06/2016 (TPA/SRTP/PEROTIN), deux entreprises ont répondu.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
PEROTIN	71 289.00€	85 546.80€
TPA ENVIRONNEMENT	65 976.00€	79 171.20€

L'estimation faite par le Maitre d'œuvre était de : 74 556.90€HT.

Au vu de l'analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux classée, à savoir l'offre proposée par l'entreprise TPA Environnement pour un montant de 65 976.00 € HT.

Le plan de financement de cette opération est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	65 976.00 €	Subvention DETR (40 % de la dépense subventionnable)	28 390.40 €
Maitrise d'œuvre	5 000.00 €		
		Auto financement de la commune	42 585.60 €
Total	70 976.00 €	Total	70 976.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre proposée par l'entreprise TPA Environnement pour un montant de 65 976.00 € HT pour la réalisation des travaux d'aménagement du cimetière tranche 2;

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement du centre bourg (DEL 2016-65)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 29 février 2016, il a été décidé de procéder au phasage des travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg :

Tranche 1 : secteur centre (partie 1 côté mairie) et secteur SUD prévu en 2016

Tranche 2 : secteur centre (partie 2 côté église) prévu en 2017

Tranche 3 : secteur Ouest (entrée d'agglomération côté Quédillac) et secteur Est (entrée d'agglomération côté Bécherel) prévu après réalisation des tranches 1 et 2.

Un dossier de demande de subvention DETR a été transmis en préfecture, cette demande n'a pas reçu un avis favorable mais une éventuelle réétude pourrait être envisagée si des crédits restaient non attribués

Monsieur le Maire propose aux membres présents de lancer la consultation des entreprises pour la tranche 1, le marché sera attribué seulement si notre dossier de demande de subvention (DETR) est réétudié et que nous obtenions un avis favorable à notre demande.

Monsieur ROCABOY du cabinet ATEC OUEST prépare le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de lancer une consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics pour la tranche n°1 : secteur centre (partie 1 côté mairie) et secteur SUD

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental 35 pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires 2015-2016 (DEL 2016-66)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25€ par élève résidant à Médréac et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Médréac ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 158 élèves résidant à Médréac sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de solliciter une aide de 25€ par enfant pour l'année scolaire 2015/2016 auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints

Lutte contre le frelon asiatique – Participation financière de la commune (DEL 2016-67)

La communauté de communes de St Méen Montauban n'a pas souhaité participer financièrement à la lutte contre le frelon asiatique sur son territoire.

Face au développement invasif du frelon asiatique qui représente un réel danger pour la population, Monsieur le Maire souhaite mettre en place un dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur les propriétés privées de la commune de Médréac.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge une partie du coût de l'intervention réalisée par des prestataires référencés FGDON 35. Lorsque le nid sera situé sur une propriété privée, le particulier concerné pourra donc prendre contact avec la commune qui contactera la Fédération FGDON qui se chargera d'identifier le nid et de faire intervenir une société spécialisée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur le taux de prise en charge, par la collectivité, du coût de la destruction d'un nid de frelon asiatique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en accordant une aide financière à la destruction des nids consistant :

- D'une part, à mandater la Fédération FGDON 35, qui après avoir identifié le nid et attesté qu'il s'agit de frelons asiatiques, fera procéder à la destruction des nids
- Et d'autre part, à prendre en charge 40% du coût de l'intervention, 60% restant à la charge du particulier chez lequel le nid est implanté. Le prestataire chargé de la destruction se chargera d'encaisser le paiement de son intervention auprès de la commune de Médréac (40%) et auprès du particulier (60%).

CHARGE Monsieur le Maire à communiquer, auprès de FGDON 35, la liste des prestataires retenus pour ces interventions, à savoir :

- ASTUCE NUISIBLE situé à Saint Coulomb
- EMERAUDE RAMONAGE DESINFECTON situé à Miniac-Morvan
- ETS BEAULIEU situé à St Jacques de la Lande

Demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle (DEL 2015-68)

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition formulée par des habitants de la commune. Mr et Mme Bouillerot, propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n° 19, située « Rue de Dinan » à Médréac, souhaitent acquérir une bande de terrain qui se trouve à l'arrière de leur propriété c'est à dire une partie de la parcelle section AC n° 322.

Cette acquisition leur permettrait de créer une zone de stationnement.

Conformément à l'article L2141-1 du Code Générale de la propriété des personnes publiques, Monsieur le Maire propose le déclassement de la partie concernée et son intégration dans le domaine privé de la commune dans le but de procéder à son aliénation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de Mr et Mme Bouillerot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la vente d'une bande de terrain d'une surface d'environ 30m² faisant partie de la parcelle section AC n° 322

FIXE un prix forfaitaire de 3 000€TTC pour cette bande de terrain d'environ 30m²

DÉCIDE que tous les frais afférents à cette transaction (frais de géomètre et de notaire.....) seront à la charge des acquéreurs

PRÉCISE qu'une clôture devra être réalisée par l'acquéreur entre la parcelle acquise et le domaine public

DÉCIDE de déclasser une partie de la parcelle section AC n° 322 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune afin de procéder à son aliénation

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au bornage de la bande de terrain à vendre et de signer toutes les pièces se rapportant à cette décision

Régularisation du chemin rural n° 81 secteur de Siaume (DEL2016-69)

Monsieur le Maire expose aux membres présents que, sur le secteur du lieudit « SIAUME », le chemin rural actuellement utilisé apparaît sur le cadastre qu'en état de projet. Les services du cadastre nous indiquent qu'il s'agit d'un report qui a été réalisé au moment de la révision du cadastre en 1976 car à ce moment, le projet de création était en cours seulement il apparaîtrait qu'aucune enquête publique n'ai été lancée à l'époque, il est donc nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise de la voie rurale actuellement restée en l'état de projet auprès des services du cadastre.

Il convient donc de prévoir une enquête publique pour cette régularisation.

Les frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur la régularisation de l'emprise de la voie rurale actuellement utilisée sur le secteur de Siaume

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'enquête publique,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous documents y afférents.

Demande de subvention de l'association ENSEMBLE POUR UN SOURIRE (DEL 2016-70)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention faite par l'association

« ENSEMBLE POUR UN SOURIRE ». Afin de récolter des dons, l'association organise un évènement sportif unique du 29/10/2016 au 5/11/2016 (Le tour de Bretagne en courant) et sollicite une subvention pour accompagner ce défi. Le montant de la subvention peut s'effectuer à 3 niveaux :

50€ (10kms) 105€ (semi marathon) 210€ (marathon).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 105 € pour l'association « ENSEMBLE POUR UN SOURIRE » basée à St Pern.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2016-05)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Remplacement des ensembles de tirage des cloches de l'église	MACÉ	1 161.60€	05/07/2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion 11 juillet 2016.

Questions diverses

Les points suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

DIA : 23 Rue de Bretagne
Les petits closiaux

Christophe Allée :

- précise que lors de la visite réalisée pour les travaux de remplacement des ensembles de tirage des cloches de l'église il a été constaté qu'un important nettoyage s'impose au niveau du clocher.
- Un agent du Smictom a procédé au recensement de l'ensemble des usagers de la commune car certains foyers ne possèdent pas encore de containers ordures ménagères et recyclables, le Smictom doit procéder à une tournée de repérage sur le territoire de la commune afin de compléter le relevé réalisé avec les services de la mairie
- Les abords de la colonne à verre située sur le secteur de la gare doivent être aménagés afin d'en améliorer l'accès

Hervé Tostivint :

- Précise qu'il s'est rendu à la réunion organisée par le SIAEP sur le secteur de la Perroguinais. Des manquements à la réglementation environnementale, du fait d'un exploitant agricole, ont été constatés.

Prochaine réunion de conseil municipal : le lundi 5 septembre 2016

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.